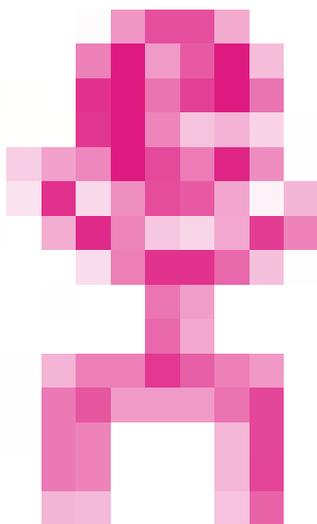


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4890>



# 23% des postes non pourvus aux concours 2015 du second degré

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : mardi 7 juillet 2015

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**4912 (23%) postes ouverts aux concours de l'enseignement et de l'éducation de la session 2015 n'ont pas été pourvus par les jurys(1), auxquels s'ajoutent les postes libérés par les candidats admis à plusieurs concours.**

Le ministère communique sur une amélioration du recrutement depuis 2013(2).

Si le nombre d'admis augmente de 12905 en 2013 à 16407 en 2015 (+3502 soit +27%), le nombre et la proportion de postes non pourvus aussi : 1678 postes perdus en 2013 (11,5%) contre 4912 (23%) en 2015.

Les listes complémentaires sont essentielles pour compenser les admissions à plusieurs concours (dans un même champ disciplinaire), mais elles ne compensent pas les pertes de postes dans les disciplines en crise de recrutement(3).

Ainsi, l'augmentation des recrutements n'est pas à la hauteur des besoins :

- déficits d'enseignants suite au non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 (2008-2012),
- crise de recrutement,
- besoins dus à l'évolution démographique.

L'ensemble des enseignements nécessaires aux élèves et à leur réussite ne peut ainsi plus être assurés toute l'année.

Le gouvernement actuel ne mène pas une politique claire et volontariste en matière de recrutement afin de rendre attractifs nos métiers. S'il ouvre des postes aux concours en nombre, rétablit une décharge de service pour les stagiaires, il ne donne pas les moyens aux ESPE de fonctionner correctement, et diminue de 14% la rémunération des stagiaires l'amenant à 1,1 SMIC pour les certifiés, CPE, PEPS, PLP. Il met en place des Emplois Avenir Professeur pour les boursiers mais supprime les aides spécifiques accessibles aux candidats aux concours. Il demande aux EAP 12h de service en établissement compromettant la réussite de leurs études et du concours et fait le choix d'arrêter le dispositif d'un coup. Il envisage désormais de ne pas rémunérer les stagiaires le jour de la pré-rentrée, le 31 Août !

Il suffit ! Il faut sans attendre que le ministère prenne les mesures indispensables.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU revendiquent la revalorisation des salaires et des conditions de travail, la mise en place de véritables pré-recrutements, des aides et des formations pour les étudiants, chômeurs ou actifs qui s'orientent plus tardivement vers nos métiers, des préparations aux concours et une décharge de service pour les AED et les non-titulaires.

Frédérique Rolet, Co-secrétaire générale du SNES-FSU

Jérôme Dammerey, secrétaire général du SNUEP-FSU

Benoît Hubert, secrétaire général du SNEP-FSU